



Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0
Téléphone : (450) 787-3497 Télécopieur : (450) 787-2852
municipalite@sasr.ca

307 P NP **DM40.1**

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation
du gaz de schiste dans le shale d'Utica des
basses-terres du Saint-Laurent

6212-09-002

Le 9 juillet 2014

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu - résolution numéro 14-06-206 : Demande d'appui
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : Exploration et exploitation des gaz de schiste**

Madame,

Par la présente, nous vous transmettons copie certifiée conforme de la résolution numéro 14-06-206, adoptée lors de la séance ordinaire du 19 juin 2014 du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, concernant le sujet cité en rubrique afin que cette résolution soit déposée avec le Mémoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, présenté le 5 juin 2014 devant la commission.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande, et recevez, madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Joscelyne Charbonneau
Adjointe à la direction générale

p.j. Résolution 14-06-206





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE JEUDI 19 JUIN 2014, À 20 H, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255 BOUL. LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents outre monsieur Gilles Plante préfet, mesdames les conseillères Danielle Lavoie, Marilyn Nadeau et Renée Trudel ainsi que messieurs les conseillers, Joseph Côté, Denis Campeau, René Fournier, Bernard Gagnon, Jean Murray, Sébastien Raymond, Normand Teasdale, Richard Tetreault et Jacques Villemaire.

Résolution numéro 14-06-206

DEMANDES D'APPUI

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU :
EXPLORATION ET EXPLOITATION DES GAZ DE SHISTE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu entend présenter un mémoire aux audiences publiques du BAPE au cours du mois de juin sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a déjà présenté un mémoire sur ce thème en 2010 et, qu'en 2012, elle a adopté le règlement numéro 2011-03 concernant l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles dans sa municipalité portant sur les dispositions relatives aux nuisances, à l'environnement et à la sécurité ainsi que le règlement numéro G4-2011 concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont, à l'instar de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, vécu des problématiques reliées à l'exploration de sites de gaz de schiste;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont pas de pouvoir sur leur sous-sol et que celles-ci sont soumises aux compagnies munies de droit d'exploitation;

ATTENDU QUE les municipalités se retrouvent dans l'obligation d'assurer le bien commun et la qualité de vie de leurs citoyens et d'en assumer les frais

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Campeau
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le mémoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu intitulé : « L'acceptabilité sociale et la gestion de risques de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste », lequel mémoire sera présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en juin 2014 par ladite municipalité.



/2

QUE la MRC est d'avis que les représentations doivent aussi prévoir que les coûts provoqués par la formation spécialisée des pompiers dans toutes les municipalités concernées soient obligatoirement remboursés par les compagnies qui exploitent les gaz de schiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 7 juillet 2014

Bernard Roy
directeur général et secrétaire-trésorier

Ce procès-verbal n'est pas adopté
